

disposition claire et précise, le taux d'intérêt applicable. Veut-on, à l'instar de l'honorable député de Skeena, prescrire un taux et risquer que les banques trouvent plus avantageux de consentir des prêts dans d'autres domaines que ceux qui sont ici prévus? Nous voulons que la présente mesure aide le plus efficacement possible les petites entreprises, en aussi grand nombre qu'il est possible de le faire. Voilà pourquoi nous avons établi une limite aussi élevée à l'égard des prêts, à savoir 300 millions, et une limite individuelle de \$25,000 qui constitue certainement un prêt appréciable dans le domaine des petites entreprises. Je pense donc que l'amendement qui nous est proposé ce soir ne contribuera pas à rendre la mesure aussi efficace qu'elle peut l'être.

Les commerçants qui en bénéficieront ne désirent pas une subvention. Ils ne veulent pas bénéficier d'un traitement de faveur. Ils veulent un avantage qu'ils n'avaient pas antérieurement et qu'ils ont maintenant en pouvant bénéficier du crédit intermédiaire en vertu de la présente mesure. Ils en sont très contents. Ils m'ont manifesté leur approbation avec enthousiasme après avoir étudié les dispositions de la mesure.

**M. Benidickson:** Le ministre me rappellerait-il les dispositions visant l'intérêt de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles qui, d'après lui, a servi de base à la rédaction de la présente loi? S'agit-il, dans le cas de la loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles, d'un taux fixe ou d'un taux arbitraire?

**L'hon. M. Fleming:** Non. Cette loi prévoit qu'on doit exiger un taux d'intérêt simple annuel de 5 p. 100.

**M. Howard:** Je veux simplement signaler qu'on a ici une autre preuve que le gouvernement n'hésite pas à s'arroger tout le mérite d'avoir été le gouvernement au pouvoir qui, durant le plus court mandat, a fait monter en flèche tous les taux d'intérêt, y compris les taux sur ses propres emprunts, les taux sur les emprunts consentis sous l'empire de la loi nationale sur l'habitation et maintenant ceux consentis aux exploitants de petites entreprises. Ils sont tous augmentés de plus en plus. C'est un indice que le ministre des Finances et le présent gouvernement, comme celui qui l'a précédé, n'a absolument aucun contrôle, ni souci, ni désir d'avoir un contrôle sur l'émission de crédit, de monnaie ou les taux d'intérêt au Canada. Ils sont aux ordres et à la merci des institutions de prêts. C'est là un autre indice.

Le ministre l'a admis il y a un instant. Il a dit que le gouvernement ne voulait pas établir de taux d'intérêt à un certain niveau parce qu'alors les pauvres banques iraient

[L'hon. M. Fleming.]

prêter leur argent ailleurs, puisque ce serait plus avantageux ainsi pour elles. Voilà les paroles prononcées par Walter Harris qui était ministre des Finances lorsque le taux d'intérêt à l'égard des prêts consentis aux termes de la loi nationale sur l'habitation a été porté, sauf erreur, à 5½ ou 5¾ p. 100.

Le ministre des Finances, qui siégeait, à l'époque, de ce côté-ci de la Chambre, a jeté les hauts cris à ce propos. «Vous forcez les propriétaires à vendre leur maison», s'est-il écrié à ce moment-là. Bien entendu, leur sort ne le préoccupait pas. Il ne s'inquiétait évidemment que d'accéder au pouvoir afin d'en faire autant. C'est une triste tentative de la part d'un ministre des Finances en fonctions, dit-on, dans un gouvernement qui est censé administrer les affaires de la nation, que d'admettre qu'il n'a aucun contrôle sur le crédit d'une nation, que quelqu'un en dehors du Parlement tire les ficelles et qu'il n'y peut rien.

Mon ami l'honorable député de Bonavista-Twillingate aimera peut-être savoir à ce sujet que les pêcheurs de Terre-Neuve vont pouvoir contracter des emprunts. Mais les pêcheurs du littoral du Pacifique seront heureux de savoir qu'avant longtemps le présent gouvernement va faire monter les taux d'intérêt applicables aux emprunts des pêcheurs, et aussi qu'il s'agit d'une liquidation des exploitants de petites entreprises, quelles que soient les paroles prononcées par le ministre sur la façon dont le gouvernement vient en aide aux gens, et ainsi de suite. C'est une façon d'agir indigne de la part du ministre et du présent gouvernement.

**M. Grafftey:** Nationaliserez-vous les banques?

**L'hon. M. Fleming:** Dans ce chaos de propos irréfléchis que nous a fait entendre l'honorable député de Skeena, on cherche en vain à concilier ce qu'il a dit et les faits ou la vérité pure. C'est une attitude typique de l'honorable député de l'essayer de jeter le discrédit sur d'autres représentants à la Chambre des communes et sur le gouvernement en particulier. Le Règlement de la Chambre lui importe peu. Mais ne nous arrêtons pas, monsieur le président, même pour faire respecter le Règlement en cette affaire. Je lui renvoie chacune des accusations qu'il a portées si faussement et si injustement. Ces accusations sont fausses, chacune d'entre elles, dans chaque mot, chaque lettre et chaque syllabe de chaque mot. Je crois m'être bien fait comprendre à cet égard.

Et maintenant un mot à propos des taux d'intérêt. Dans une économie libre, non l'économie enrégimentée en laquelle l'honorable député croit, mais dans une économie libre, les taux s'établissent littéralement par des